

Modalités d'enregistrement et de transmission pour les prestations relatives aux neurostimulateurs en cas de failed back surgery syndrome (FBSS) réfractaire ou de failed neck surgery syndrome (FNSS) réfractaire pour un bénéficiaire avec un syndrome douloureux neuropathique démontré ainsi que pour les neurostimulateurs des ganglions de la racine dorsale en cas de Complex Regional Pain Syndrome (CRPS) des membres inférieurs

Le point 6 de la condition de remboursement B-§02 de la liste précise que les modalités d'enregistrement des données visées au point 4 de celle-ci ainsi que les modalités de transmission de ces données à Healthdata, aux établissements hospitaliers implanteurs et à la Commission, sont établies par Healthdata, la Belgian Pain Society et le Service des soins de santé.

Le point 6 de la condition de remboursement B-§13 de la liste précise que les modalités d'enregistrement des données concernées ainsi que les modalités de transmission de ces données à Healthdata, aux établissements hospitaliers implanteurs, à la Belgian Pain Society, à BeWell Innovations et à la Commission, sont établies par le Service des soins de santé.

Plusieurs acteurs différents doivent pouvoir se connecter à la plate-forme interactive Neuro-Pain pour pouvoir enregistrer et/ou consulter les données: le patient, les médecins et les psychologues des EAM (Equipe Algologique Multidisciplinaire) ou CMD (Centre Multidisciplinaire de la Douleur), le médecin coordinateur de la CAM (Concertation Algologique Multidisciplinaire), l'OCN (Organe Consultatif National) et les médecins-conseils des OA (Organismes Assureurs). Un médecin (traitant) ayant un lien thérapeutique avec le patient peut consulter les données enregistrées dans la plate-forme via un HUB (Réseau Santé Wallon (RSW), Collaboratie Zorgplatform (CoZo), Vlaams Ziekenhuisnetwerk KU Leuven (VznKUL) ou Abrumet).

Le patient

1. Les modalités d'enregistrement

1.1. Connexion à la plate-forme

Le patient doit se connecter plusieurs fois à la plate-forme, notamment pour donner son consentement éclairé ainsi que pour compléter les listes de questions médicales et les évaluations psychologiques lors d'une primo-implantation,...

Pour accéder à la plate-forme le patient va sur le site Neuro-Pain et se connecte avec sa carte d'identité électronique (<https://neuro-pain.uza.be>).

1.2. Consentement éclairé

Lors de sa première connexion le patient devra signer le consentement éclairé. Tant que ce n'est pas fait le médecin ne pourra pas encoder les données médicales.

1.3. Evaluation psychologique

Lors de la primo-implantation d'un neurostimulateur ou lors de l'implantation d'une électrode supplémentaire stimulant à un endroit différent de l'électrode ou des électrodes déjà placée(s) le patient doit compléter différents questionnaires à des moments différents:

- Avant la thérapie d'essai
- Pendant la thérapie d'essai: questions du journal (quotidiennement)
- Après la thérapie d'essai

Le patient reçoit un sms à chaque fois qu'il doit se connecter à la plate-forme pour compléter des données.

2. Les modalités de correction

Une fois que les tests psychologiques et les questions du journal ont été validées il n'est plus possible de les corriger.

Les médecins des EAM et CMD

1. Les modalités d'enregistrement

1.1. Connexion à la plate-forme

Pour pouvoir se connecter à la plate-forme le médecin doit avoir reçu un accès du coordinateur du CMD. Pour accéder à la plate-forme le médecin va sur le site Neuro-Pain et se connecte avec sa carte d'identité électronique (<https://neuro-pain.uzh.ch>).

1.2. Création d'un enregistrement

Pour créer un nouveau dossier le médecin clique sur le bouton « nouveau patient ».

1.3. Encodage des données

Le médecin doit compléter des données à différentes étapes. Celui-ci peut voir, en fonction du statut d'un dossier, si c'est à lui d'encoder des données ou à un autre acteur. Les données à compléter dépendent du type d'implantation :

- Primo-implantation: indication et évaluation médicale, administration de médicaments (jours 1, 14 et 21 de la stimulation d'essai), planification des CAM et enregistrement des prestations et du matériel, réponses aux questions éventuelles de l'OCN.
- Remplacement: indication et évaluation médicale, téléchargement des documents en rapport avec la garantie (note de crédit, facture ou accord écrit), planification des CAM, enregistrement des prestations et du matériel, réponses aux questions éventuelles de l'OCN.

L'utilisateur peut, à tout moment, interrompre l'enregistrement et y revenir plus tard en sélectionnant, sur la page d'accueil, le dossier correspondant.

1.4. Choix de la (des) prestation(s), du matériel implanté et facturation

La sélection du matériel se fait à un moment différent en fonction du type de remboursement:

- En cas de notification à l'OA: dans le cas d'une primo-implantation le médecin sélectionne l'électrode pour la stimulation d'essai après la première CAM et la (les) prestation(s) et le matériel implanté après la deuxième CAM. Dans le cas d'un remplacement, le médecin sélectionne la (les) prestation(s) et le matériel après la CAM.
- Si un accord du médecin-conseil de l'OA est nécessaire: le médecin sélectionne la (les) prestation(s) et le matériel après que le médecin-conseil de l'OA ait donné sa décision de remboursement.

Après avoir sélectionné la (les) prestation(s) et le matériel implanté, un code d'enregistrement est créé et celui-ci doit être mentionné dans l'enregistrement de type 50 zone 57-58-59 de la facturation électronique. Le code d'enregistrement doit obligatoirement être ajouté à la facture électronique. Ce code ainsi que les prestations et le matériel implanté sont repris sur une prescription (en format PDF) qui peut être imprimée et transmise au pharmacien hospitalier. Ce dernier n'a pas accès à la plate-forme.

2. Les modalités de correction

Certaines étapes peuvent être corrigées dans un délai de 5 minutes après validation de celles-ci via le bouton « annuler ». Passé ce délai, l'utilisateur ne peut plus corriger lui-même les données et doit contacter BeWell Innovations (support@bewellinnovations.be).

3. Les modalités de consultation

Le médecin peut consulter les données d'un patient enregistrées par un autre hôpital si celui-ci a un lien thérapeutique avec le patient. Ce dernier doit disposer d'un numéro NISS ou BIS. Lorsque le médecin cherche un patient dans un HUB, un lien vers la plate-forme apparaîtra la liste de résultats du patient afin de pouvoir consulter les données de celui-ci. Ce médecin ne peut que consulter les données.

Les psychologues des EAM et CMD

1. Les modalités d'enregistrement

1.1. Connexion à la plate-forme

Pour pouvoir se connecter à la plate-forme, le psychologue doit avoir reçu un accès du coordinateur du CMD. Pour accéder à la plate-forme, le psychologue va sur le site Neuro-Pain et se connecte avec sa carte d'identité électronique (<https://neuro-pain.uza.be>).

1.2. Enregistrement des données

Les psychologues ne sont impliqués que dans le cas d'une primo-implantation. Ils doivent enregistrer la date et un résumé des consultations psychologiques (deux avant la stimulation d'essai et une après). Ils reçoivent un mail lorsqu'ils doivent compléter ces données.

1.3. Consultation des données

Les psychologues peuvent consulter les données encodées par le médecin et suivre l'encodage des données (les listes de questions médicales et les questions du journal) effectué par le patient.

2. Les modalités de correction

Certaines étapes peuvent être corrigées dans un délai de 5 minutes après validation de celles-ci via le bouton « annuler ». Passé ce délai, l'utilisateur ne peut plus corriger lui-même les données et doit contacter BeWell Innovations (support@bewellinnovations.be).

Le médecin coordinateur de la CAM

Le médecin coordinateur de la CAM est toujours le coordinateur du CMD.

1. Les modalités d'enregistrement

1.1. Connexion à la plate-forme

Le médecin coordinateur de la CAM est le coordinateur du CMD où se déroule la CAM. Pour accéder à la plate-forme celui-ci va sur le site Neuro-Pain et se connecte avec sa carte d'identité électronique (<https://neuro-pain.uza.be>).

1.2. Validation des données

Le coordinateur de la CAM doit valider un dossier après chaque CAM, c'est-à-dire avant et après la stimulation d'essai pour une primo-implantation et lors de la pose de l'indication pour un remplacement.

2. Les modalités de correction

Certaines étapes peuvent être corrigées dans un délai de 5 minutes après validation de celles-ci via le bouton « annuler ». Passé ce délai, l'utilisateur ne peut plus corriger lui-même les données et doit contacter BeWell Innovations (support@bewellinnovations.be).

3. Gestion des accès

Le coordinateur de la CAM est responsable des accès à la plate-forme des médecins et psychologues de son CMD et des EAM avec lesquelles un accord de coopération a été conclu et qui doivent avoir accès à la plate-forme. Il peut également désigner un médecin de son CMD comme back-up en lui octroyant le rôle de 'coordinateur du CMD'. Ce back-up aura accès aux mêmes fonctionnalités que le coordinateur de la CAM.

Les médecins (traitants)

1. Les modalités d'enregistrement

1.1. Connexion à la plate-forme

Les médecins qui ont un lien thérapeutique direct avec un patient mais qui ne sont pas connus dans la plate-forme ou qui ne font pas partie du CMD où le patient est suivi peuvent consulter le dossier via un HUB. Ils ne peuvent pas introduire de données dans le dossier.

1.2. Consultation d'un enregistrement

Lorsqu'un médecin cherche un patient via un HUB, un lien vers la plate-forme apparaîtra dans la liste de résultats du patient afin de pouvoir consulter les données de celui-ci. Ce dernier doit disposer d'un numéro NISS ou BIS.

L'OCN

1. Les modalités d'enregistrement

1.1. Connexion à la plate-forme

Le président, vice-président et secrétaire de l'OCN ont accès à la plate-forme. Pour se connecter, ceux-ci vont sur le site Neuro-Pain et se connectent avec leur carte d'identité électronique (<https://neuro-pain.uza.be>).

1.2. Enregistrement de l'avis ou report

L'OCN ne voit que les dossiers pour lesquels il doit rendre un avis, c'est-à-dire toutes les implantations de neurostimulateurs des ganglions de la racine dorsale en cas de CRPS des membres inférieurs (B-ACL-04), tous les remplacements anticipés et les remplacements hors période de garantie pour une indication autre que FBSS/FNSS et pour lesquels il n'a pas encore rendu d'avis.

L'OCN a deux possibilités:

- Soit le dossier est complet et l'OCN peut alors enregistrer son avis et motiver celui-ci. Le dossier sera alors traité par le médecin-conseil de l'OA qui donnera sa décision.
- Soit le dossier n'est pas complet et l'OCN peut alors poser une question à l'hôpital qui devra y répondre et l'OCN pourra à nouveau traiter ce dossier après validation par le médecin coordinateur de la CAM.

2. Les modalités de correction

Certaines étapes peuvent être corrigées dans un délai de 5 minutes après validation de celles-ci via le bouton « annuler ». Passé ce délai, l'utilisateur ne peut plus corriger lui-même les données et doit contacter BeWell Innovations (support@bewellinnovations.be).

3. Gestion des accès

La gestion des accès pour les membres de l'OCN est faite par BeWell Innovations. Une personne responsable (président, vice-président ou secrétaire) de l'OCN prend contact avec BeWell Innovations (support@bewellinnovations.com)

Les médecins conseils des OA

1. Les modalités d'enregistrement

1.1. Connexion à la plate-forme

Pour pouvoir se connecter à la plate-forme, le médecin-conseil doit avoir reçu un accès du coordinateur de l'OA. Pour accéder à la plate-forme, le médecin-conseil va sur le site Neuro-Pain et se connecte avec sa carte d'identité électronique (<https://neuro-pain.uza.be>).

Les OA recevront une notification par mail lorsqu'une CAM a été planifiée pour un de leurs affiliés. Le médecin-conseil pourra alors se connecter à la plate-forme et consulter les données. En fonction du type d'implantation, soit l'OA reçoit une notification de remboursement, soit le médecin-conseil doit donner un accord de remboursement.

1.2. Notification

L'OA recevra un mail lorsque, pour un des ses affiliés, l'hôpital a choisi la (les) prestation(s) et le matériel.

1.3. Accord de remboursement

Dans le cas de toutes les implantations de neurostimulateurs des ganglions de la racine dorsale en cas de CRPS des membres inférieurs (B-ACL-04), d'un remplacement anticipé ou d'un remplacement pour une autre indication que FBSS/FNSS sans avis positif précédent de l'OCN, le médecin-conseil de l'OA devra prendre une décision motivée et uploader la lettre de décision dans le système.

2. Les modalités de correction

Certaines étapes peuvent être corrigées dans un délai de 5 minutes après validation de celles-ci via le bouton « annuler ». Passé ce délai, l'utilisateur ne peut plus corriger lui-même les données et doit contacter BeWell Innovations (support@bewellinnovations.be).

3. Gestion des accès

Le coordinateur de l'OA est responsable des accès à la plate-forme. Il devra octroyer les accès des médecins-conseils qui doivent avoir accès à la plate-forme.

Liens utiles

- Mode d'emploi: pour toute question concernant la plate-forme interactive Neuro-Pain vous pouvez consulter le mode d'emploi dans l'onglet support de la plate-forme
- Condition de remboursement B-§02: pour toute question concernant le remboursement (<http://ondpanon.riziv.fgov.be/IRREQPublic/fr>)